

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## COMMAND® 3 ME HERBICIDE MICROENCAPSULÉ



Réf. FS N°: 81777-89-1-6  
Date d'approbation : 4 jan 2010  
N° de Révision : 14

Ce document a été préparé pour répondre aux exigences de la norme sur l'information sur les risques de l'OSHA des États-Unis, 29 CFR 1910.1200 et aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada.

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

<b>NOM DU PRODUIT :</b>	COMMAND® 3 ME HERBICIDE MICROENCAPSULÉ
<b>CODE DU PRODUIT :</b>	1693; 6270
<b>INGRÉDIENT(S) ACTIF(S) :</b>	Clomazone
<b>FAMILLE CHIMIQUE :</b>	Herbicide
<b>FORMULE MOLÉCULAIRE :</b>	$C_{12}H_{14}ClNO_2$ (clomazone)
<b>SYNONYMES :</b>	FMC 57020; 2-(2-chlorophényl)méthyl-4,4-diméthyl-3-isoxazolidinone; IUPAC: 2-(2-chlorobenzyl)-4,4-diméthyl-1,2-oxazolidin-3-one; 2-(2-chlorobenzyl)-4,4-diméthylisoxazolidin-3-one
<b>AUTRE(S) NOM(S) DU PRODUIT :</b>	Command® 360 ME, Command® 36 CS, Command® 360 CS, Command® CS, Centium™ 36 CS, Cirrus™ 36 CS, Cirrus™ CS, Gamit® 36 CS, Gamit® 360 CS, Gamit® CS

### FABRICANT

FMC CORPORATION  
Agricultural Products Group  
1735 Market Street  
Philadelphia, PA 19103  
(215) 299-6000 (Information générale)  
msdsinfo@fmc.com (Courriel - Information générale)

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

800-331-3148 (Médical - États-Unis et Canada)  
1 651-632-6793 (Médical - à frais virés - Tous les autres pays)

En cas d'urgences dues à une fuite, un incendie, un déversement ou un accident, appeler au :  
800-424-9300 (CHEMTREC - États-Unis et Canada)  
1 703-527-3887 (CHEMTREC - à frais virés - Tous les autres pays)

## 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

### APERÇU EN CAS D'URGENCE :

- Liquide brun ayant une légère odeur d'hydrocarbure aromatique.
- Légèrement combustible. Peut être un support de combustion à des températures élevées.
- La décomposition thermique et l'incinération peuvent engendrer des sous-produits toxiques.

- En cas d'exposition importante ou d'incendie, porter un équipement de protection individuel.
- Hautement à légèrement toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Tenir hors des égouts et des cours d'eau.

**EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ :** Les effets secondaires due à une exposition excessive apparaissent suite à une absorption ou à un contact avec la peau ou les yeux. Les symptômes d'une surexposition incluent l'écoulement nasal.

**AGGRAVATION DE PATHOLOGIES MÉDICALES :** Aucune actuellement connue.

### 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CAS	% poids	N° CE	Classe CE
Clomazone	81777-89-1	31,4	Aucune	Xn - N; R20/22-R50/53
Isocyanates polymériques	9016-87-9	1 - 5	Aucune	Non répertorié
Chlorure de calcium	10043-52-4	1 - 5	233-140-8	Xi; R36

### 4. PREMIERS SOINS

**YEUX :** Rincer avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas d'apparition et de persistance d'une irritation.

**PEAU :** Laver avec beaucoup de savon et d'eau.

**INGESTION :** Rincer la bouche avec de l'eau. Diluer en donnant 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

**INHALATION :** Amener le sujet à l'air libre. En cas de survenue et de persistance de difficulté ou de gêne respiratoire, consulter un médecin.

**NOTES POUR LE MÉDECIN :** Ce produit a une faible toxicité par voie orale et dermique, ou par inhalation. Il est non irritant pour la peau et les yeux. Sinon, le traitement est contrôlé par la suppression de l'exposition suivie de soins symptomatiques et de soutien.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**MATÉRIAU D'EXTINCTION :** mousse, CO<sub>2</sub> ou poudre chimique. Eau doucement pulvérisée seulement, si nécessaire. Contenir tout ruissellement.

**RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION :** Modérément combustible. Ce matériau peut être un support de combustion à des températures élevées.

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Isoler la zone en feu. Évacuer dans la direction du vent. Porter un équipement protecteur complet et un système respiratoire autonome. Ne pas respirer la fumée, les gaz ou les vapeurs générés.

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ :** Non disponibles

---

## 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**NOTES EN CAS DE DÉVERSEMENT :** Isoler et signaler la zone de déversement. Porter des vêtements de protection et un équipement de protection individuel tel qu'indiqué à la Section 8 « Contrôles de l'exposition/protection individuelle ». Tenir les personnes et animaux non protégés hors de la zone.

Maintenir le matériel à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts. Créer des digues pour confiner le déversement et utiliser un matériau absorbant non combustible, comme de l'argile, du sable ou de la terre. Aspirer, pelleter ou pomper tous les déchets dans un fût et étiqueter son contenu en vue de son élimination.

Pour nettoyer et neutraliser les outils et l'équipement, laver avec une solution d'hydroxyde de potassium à 20 % dans du méthanol. Faire suivre d'un lavage avec un savon fort et d'un rinçage à l'eau et ajouter les deux solutions aux fûts contenant les déchets déjà collectés.

Pour nettoyer et neutraliser les zones de déversement, pulvériser une solution d'hydroxyde de potassium à 20 % dans du méthanol sur la zone concernée. Recouvrir la zone traitée d'un plastique et laisser reposer pendant 24 heures. Retirer le plastique et le mettre dans un fût destiné à être éliminé ultérieurement. Laver trois fois la zone avec un savon fort et rincer à l'eau. Si le déversement a eu lieu sur une surface en bois, recommencer, une nouvelle fois, toute la procédure. Absorber, comme ci-dessus, tout excès de liquide et le mettre dans les fûts de déchets déjà récupérés. Éliminer les fûts de déchets conformément à la méthode indiquée dans la Section 13 « Élimination ».

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**MANUTENTION ET STOCKAGE :** Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas utiliser ou stocker à proximité d'une source de chaleur, d'une flamme nue ou de surfaces très chaudes. Stocker uniquement dans les conteneurs d'origine. **STOCKER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À -4°F (-20°C) AFIN DE PRÉVENIR LE GEL DU PRODUIT.** Si le produit est congelé, laisser-le fondre avant de le réutiliser. Pour des instructions sur la remise en circulation du produit, se reporter à son étiquette, à la section « Mélange et manipulation », au paragraphe « Conteneurs de vrac/mini-vrac ». Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### LIMITES DE L'EXPOSITION

Nom chimique	ACGIH	OSHA	Fournisseur
Chlorure de calcium			10 mg/m <sup>3</sup>

**MESURES D'INGÉNIERIE :** Utiliser des hottes d'évacuation locales dans toutes les zones de traitement où des vapeurs ou du brouillard peuvent être produits. Aérer tous les véhicules de transport avant de les décharger.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

**YEUX ET VISAGE :** Pour se protéger contre une exposition aux éclaboussures, au brouillard ou à une pulvérisation, porter des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

**RESPIRATOIRE :** Pour se protéger contre une exposition aux éclaboussures, au brouillard ou à une pulvérisation, porter – au minimum – un appareil respiratoire correctement installé, purifiant l'air et couvrant la moitié du visage ou sa totalité; l'appareil doit être approuvé pour un usage avec les pesticides (U.S. NIOSH/MSHA, EU CEN ou un organisme comparable de certification). L'usage et le choix du respirateur doit être fait en fonction des concentrations de particules dans l'air.

**VÊTEMENTS PROTECTEURS :** En fonction des concentrations rencontrées, porter des combinaisons ou des tenues à manches longues avec un bonnet. Pour des expositions plus importantes, comme en cas de déversement/éclaboussures, porter une combinaison recouvrant la totalité du corps et faisant barrière, comme une combinaison en PVC. Les articles en cuir, comme les chaussures, ceintures et bracelets-montre, contaminés doivent être retirés et détruits. Mettre à la machine à laver tous les vêtements de travail (sans les mélanger avec le linge familial) avant de les réutiliser.

**GANTS :** Porter des gants de protection chimique faits de matériaux comme le nitrile ou de la marque Viton®. Laver très soigneusement l'extérieur des gants au savon et à l'eau avant de les retirer. Les inspecter régulièrement à la recherche de fuites/déchirures.

**PRATIQUES D'HYGIÈNE AU TRAVAIL :** De l'eau propre doit toujours être disponible pour permettre un lavage en cas de contamination oculaire ou cutanée. Laver la peau avant de manger, boire, mâcher de la gomme ou utiliser du tabac. Prendre une douche à la fin de la journée de travail.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ODEUR :</b>	Légèrement aromatique
<b>ASPECT :</b>	Liquide brun
<b>TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :</b>	Non disponible
<b>POINT D'ÉBULLITION :</b>	Non disponible
<b>COEFFICIENT DE SÉPARATION HUILE/EAU :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ/POIDS PAR VOLUME :</b>	Non disponible
<b>TAUX D'ÉVAPORATION :</b>	Non disponible
<b>POINT D'ÉCLAIR :</b>	> 94 °C (> 201 °F) (TOC)
<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	Non disponible
<b>POIDS MOLÉCULAIRE:</b>	239,7 (clomazone)
<b>SEUIL OLFACTIF :</b>	Non disponible
<b>pH :</b>	6,5 à 20 °C
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU :</b>	Se disperse
<b>MASSE VOLUMIQUE :</b>	Non disponible
<b>PRESSION DE VAPEUR :</b>	Non disponible

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>CONDITIONS À ÉVITER :</b>	Chaleur excessive et feu.
<b>STABILITÉ :</b>	Stable
<b>POLYMÉRISATION :</b>	N'aura pas lieu
<b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :</b>	Monoxyde de carbone et/ou dioxyde de carbone, oxydes d'azote, chlore et chlorure d'hydrogène.

---

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

**EFFETS SUR LES YEUX :** Non irritant

**EFFETS SUR LA PEAU :** Non irritant

**DL<sub>50</sub> DERMIQUE :** > 5 000 mg/kg (rat)

**DL<sub>50</sub> ORALE :** 5 000 mg/kg (rat)

**CL<sub>50</sub> PAR INHALATION :** > 5,21 mg/l (4 hr) (rat) Concentration maximum pouvant être atteinte - aucune mortalité

**EFFETS AIGUS D'UNE SUREXPOSITION :** Ce produit a une faible toxicité par voie orale, dermique ou par inhalation. Il est non irritant pour la peau et les yeux. Les signes de toxicité observés sur les animaux de laboratoire incluent une coloration abdomino-génitale, une rhinorrhée colorée, des larmes colorées, une diminution de la locomotion, une dyspnée, de la diarrhée et un écoulement buccal et nasal. Le chlorure de calcium peut provoquer une irritation oculaire modérée à sévère pouvant aboutir à des lésions de la cornée. Une exposition prolongée ou répétée de la peau au chlorure de calcium peut provoquer une irritation ou même des brûlures; la gravité de l'irritation cutanée peut augmenter en cas d'érosion cutanée ou d'humidité de la peau.

**EFFETS CHRONIQUES LIÉS À UNE SUREXPOSITION :** Aucune donnée disponible pour le produit. Au cours des études effectuées chez des animaux de laboratoire, la clomazone n'a provoqué aucune toxicité sur la reproduction, tératogénicité ou carcinogénicité. Une augmentation de la taille du foie et une élévation des taux de cholestérol sont souvent observées chez les animaux de laboratoire qui ont ingéré de grandes quantités de clomazone au cours de leur vie. L'absence globale de génotoxicité a été démontrée par des tests de mutagénicité, de recherche de dommages ADN et d'aberrations chromosomiques.

### CARCINOGENICITÉ :

<b>NTP :</b>	Non répertorié
<b>IARC :</b>	Non répertorié
<b>OSHA :</b>	Non répertorié
<b>AUTRE :</b>	(ACGIH) Non répertorié

---

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**DONNÉES ENVIRONNEMENTALES :** La vitesse de dégradation de la clomazone dans la terre est modérée (demi-vie = 24 jours) et la clomazone résiste à l'hydrolyse dans une grande plage de pH. La capacité de bioconcentration de la clomazone est faible avec un rapport de répartition huile/eau (Log Pow) de 2,5 et un facteur mesuré de bioconcentration (BCF) de 27 à 40. Les études sur le terrain ont montré que la clomazone ne s'introduit pas dans le sol au-delà de 15 cm et ne devrait donc pas pénétrer dans les eaux souterraines.

**INFORMATION ÉCOTOXICOLOGIQUE :** Command 3 ME :

Poisson d'eau douce : CL50 à 96 h = 592,7 (truite arc-en-ciel) (faible toxicité)  
 Invertébrés d'eau douce : CE50 à 48 h = 491,3 mg/L (Daphnies) (faible toxicité)  
 Plantes aquatiques d'eau douce : CE50 = 681,47 mg/L (lentille d'eau) (faible toxicité)  
 Algues, EbC50 à 96 h = 160,85 mg/L (faible toxicité)

## Clomazone Technique :

Poisson d'eau douce : CL50 à 96 h = 34 mg/L (crapet arlequin) (légèrement toxique)  
 Invertébrés estuariens : CL50 à 96 h = 8,9 mg/L (crevette rose) (modérément toxique)  
 Poisson d'estuaire : CL50 = 6,3 mg/L (capucette) (modérément toxique)  
 Poisson d'estuaire : CL50 = 41 mg/L (capucette, légèrement toxique)  
 Invertébrés estuariens : CL50 = 0,57 mg/L (Mysidacés) (hautement toxique)  
 Gibier à plumes d'eau/terrestre sédentaire : DL50 orale > 2510 mg/kg; Alimentaire CL50 > 5620 ppm (faible toxicité)

Il faut veiller à éviter toute contamination de l'environnement aquatique.

## 13. ÉLIMINATION

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION :** Le rejet à l'air libre ou l'incinération de ce produit ou de son emballage est interdit. Si du produit déversé ne peut pas être éliminé en étant utilisé conformément aux instructions de la notice, une méthode acceptable d'élimination est de l'incinérer en respectant les lois, règlements, normes et règles aux niveaux local, provincial et fédéral. Cependant, dans la mesure où les méthodes acceptables d'élimination peuvent varier en fonction de l'endroit et la réglementation peut changer, les agences appropriées doivent être contactées avant l'élimination du produit.

**CONTENEUR VIDE :** Les conteneurs non retournables ayant contenu ce produit doivent être nettoyés, avant élimination, par un triple rinçage. Les conteneurs ayant contenu ce produit peuvent être nettoyés par triple rinçage et recyclés, le résidu de rinçage étant incinéré. Ne pas couper ou souder les conteneurs en métal. Les vapeurs qui se forment pourraient créer un risque d'explosion.

## 14. INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

**MINISTÈRE DU TRANSPORT DES ÉTATS-UNIS (U.S. DOT)**  
**MINISTÈRE DU TRANSPORT DES ÉTATS-UNIS (U.S. DOT)**

**TYPE D'EMBALLAGE :**

Autre que vrac

**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE :**

Le transport de ce produit n'est pas soumis à réglementation.

**TYPE D'EMBALLAGE :**

Vrac

<b>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :</b>	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, sans autres précisions.
<b>NOM(S) TECHNIQUE(S) :</b>	Clomazone
<b>CLASSE/DIVISION DE RISQUE PRINCIPAL :</b>	9
<b>NUMÉRO ONU/NA :</b>	ONU 3082
<b>GROUPE D'EMBALLAGE :</b>	III
<b>POLLUANT MARIN :</b>	Clomazone
<b>MARQUAGE(S) :</b>	ONU 3082 + polluant marin

### **CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (IMDG)**

<b>TYPE D'EMBALLAGE :</b>	Autre que vrac
<b>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :</b>	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, sans autres précisions.
<b>NOM(S) TECHNIQUE(S) :</b>	Clomazone
<b>CLASSE/DIVISION DE RISQUE PRINCIPAL :</b>	9
<b>NUMÉRO ONU/NA :</b>	ONU 3082
<b>GROUPE D'EMBALLAGE :</b>	III
<b>POLLUANT MARIN :</b>	Clomazone
<b>MARQUAGE(S) :</b>	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, sans autres précisions (clomazone), ONU 3082 + polluant marin
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE :</b>	Numéro EmS : F-A, S-F

### **ADR – ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE :**

<b>TYPE D'EMBALLAGE :</b>	Autre que vrac
<b>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :</b>	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, sans autres précisions.
<b>NOM(S) TECHNIQUE(S) :</b>	Clomazone
<b>CLASSE/DIVISION DE RISQUE PRINCIPAL :</b>	9
<b>CODE DE CLASSIFICATION :</b>	M6
<b>NUMÉRO ONU/NA :</b>	ONU3082

<b>GROUPE D'EMBALLAGE :</b>	III
<b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU RISQUE</b>	90
<b>POLLUANT MARIN :</b>	Clomazone
<b>MARQUAGE(S) :</b>	ONU 3082 + polluant marin

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE  
(OACI)/ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL  
(IATA)**

<b>TYPE D'EMBALLAGE :</b>	Autre que vrac
<b>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :</b>	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, sans autres précisions.
<b>NOM(S) TECHNIQUE(S) :</b>	Clomazone
<b>CLASSE/DIVISION DE RISQUE PRINCIPAL :</b>	9
<b>NUMÉRO ONU/NA :</b>	ONU3082
<b>GROUPE D'EMBALLAGE :</b>	III
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE :</b>	<p>Marques : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, sans autres précisions (clomazone), ONU 3082 + polluant marin</p> <p>Quand il est transporté par avion à l'intérieur des États-Unis, ce produit n'est pas soumis à la réglementation des polluants marins et ne nécessite pas une identification en tant que tel. Toutefois, lorsqu'il est transporté par avion à l'intérieur, vers ou depuis des pays signataires de l'ADR, une identification comme polluant marin est exigée.</p>

**AUTRE INFORMATION :**

TRANSPORTS CANADA (TMD) :

TYPE D'EMBALLAGE : Vrac et non vrac

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Ce produit n'est pas un produit dangereux tel que défini par les  
règlements de TMD.

SYSTÈME HARMONISÉ

Importation aux États-Unis : 3808.93.1500

Exportation des États-Unis : 3808.93.0000

---

## 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

## ÉTATS-UNIS

### SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

#### SECTION 302 EXTREMELY HAZARDOUS SUBSTANCES (40 CFR 355, APPENDIX A) :

Non répertorié

#### SECTION 311 SUR LES CATÉGORIES DE RISQUES (40 CFR 370) :

Immédiat, Retardé

#### SECTION 312 SUR LE SEUIL DE PRODUIT À SIGNALER (40 CFR 370) :

le seuil de quantité de produit à déclaration obligatoire (TPQ) si ce produit est utilisé sous forme de mélange, est 10 000 lb (4536 kg); cependant, ce produit contient les ingrédients suivants avec un TPQ inférieur à 10 000 lb (4536 kg). : Aucun

#### SECTION 313 INGRÉDIENTS À DÉCLARATION OBLIGATOIRE (40 CFR 372) :

Ce produit contient les ingrédients suivants soumis aux déclarations obligatoires de la Section 313 :

Isocyanate polymérique

### CERCLA (COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE COMPENSATION AND LIABILITY ACT)

#### DÉSIGNATION CERCLA ET QUANTITÉS À DÉCLARER (QD (40 CFR 302.4) :

Non répertorié

### FEDERAL INSECTICIDE FUNGICIDE RODENTICIDE ACT

Mot indicateur de l'USEPA : ATTENTION

## CANADA

### SIMDUT (SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL) :

Ce produit a été classé selon les critères de risque du Controlled Products Regulations (Règlementations sur les produits contrôlés) et la FTSS contient toutes les informations demandées par le Controlled Products Regulations.

Classement des risques/Section : D2A  
D2B

Liste intérieure des substances : Tous les composants ne sont pas répertoriés

### DESCRIPTIONS DES DANGERS ET MENTION DE RISQUE :

Symboles EC : Xn (Nocif)  
Xi (Irritant)

Mentions de risque pour la CE : R20/22 (Nocif par inhalation et en cas d'ingestion)  
 R36 (Irritant pour les yeux)  
 R52 (Nocif pour les organismes aquatiques)

## 16. AUTRE INFORMATION :

### NFPA

Santé	1
Inflammabilité	1
Réactivité	0
Spécial	Aucune

Pas d'exigences particulières

NFPA (National Fire Protection Association)

Degré de code de danger :

- 4 = Extrême
- 3 = Élevé
- 2 = Modéré
- 1 = Léger
- 0 = Insignifiant

### **RÉSUMÉ DES RÉVISIONS :**

Cette FS remplace la révision n° 13, datée du 3 décembre 2008.

Les changements dans l'information sont les suivants :

- Section 14 (Information sur le transport)
- Section 15 (Information réglementaires)
- Section 16 (Autres renseignements)

Command, Centium, Cirrus, Gamit et FMC sont des marques de commerce de FMC  
 Viton - Marque de commerce de E.I. du Pont de Nemours & Co.

© 2010 FMC Corporation. Tous droits réservés.

FMC Corporation croit que les renseignements et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et énoncés) sont exactes à la date indiquée. AUCUNE GARANTIE OU CONFORMITÉ À UN BESOIN QUELCONQUE, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, N'EST DONNÉE CONCERNANT L'INFORMATION FOURNIE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. L'information contenue dans le présent document ne concerne que le produit spécifiquement désigné et peut ne pas être applicable quand ce produit est utilisé en association avec tout autre produit ou procédure. L'utilisation de ce produit est réglementée par l'EPA (Environmental Protection Agency) des États-Unis. L'utilisation de ce produit d'une façon ne correspondant pas à son étiquetage constitue une violation de la loi fédérale. En outre, dans la

mesure où les conditions et méthodes d'utilisation ne sont pas sous le contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation rejette expressément toute responsabilité concernant des résultats obtenus grâce ou découlant d'une quelconque utilisation du produit ou sur la foi d'une telle information.